

	 Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique وزارة التعليم العالي والبحث العلمي جامعة قرطاج	 ECOLE DOCTORALE IHEC CARTHAGE
Date de création : 05/04/2025	2^{ème} Appel à candidatures Contrats d'Excellence pour les Études Doctorales (CEED)	GVR-AV-03-00

L'octroi d'un contrat de financement dans le cadre des études doctorales constitue un instrument essentiel de promotion de l'excellence scientifique. Il offre au doctorant les conditions nécessaires à un engagement total dans ses travaux de recherche, favorise un environnement académique stimulant et contribue au développement d'une production scientifique innovante au service des priorités nationales.

Dans ce cadre et conformément aux dispositions de la circulaire n°44/2024 du 23 décembre 2024, l'École Doctorale de l'IHEC lance un deuxième appel à candidatures pour l'attribution de deux Contrats d'Excellence pour les Études Doctorales (CEED).

1. Nature et durée du contrat

Le CEED est un contrat de recherche accordé aux doctorants inscrits en première année de thèse.

- Durée : 12 mois
- Possibilité de renouvellement (durée maximale : 36 mois) : maximum deux fois, sur la base d'une évaluation scientifique positive
- Allocation mensuelle : 1 500 TND brut
- Financement : imputé sur le budget de l'École doctorale dédié aux CEED

Le renouvellement est conditionné à la remise d'un rapport scientifique annuel conjointement signé par le directeur de thèse et le Directeur du Laboratoire de recherche.

2. Conditions d'éligibilité des candidats

Peuvent faire acte de candidature les étudiants remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

- Être inscrit(e)¹ en première année de doctorat au titre de l'année universitaire 2026-2027 au sein de l'IHEC Carthage en **Sciences économiques** ou en **Sciences de gestion** (spécialités : Comptabilité, Finance, Management ou Marketing) ;

¹ **Décret 2013-47. Art. 5** — Sont autorisés à s'inscrire au diplôme de doctorat les candidats titulaires du : Diplôme national de Mastère de recherche dans le système « LMD » ou un diplôme étranger admis en équivalence ; Diplôme national de Mastère, selon le décret n° 93-1823 susvisé. Est aussi autorisé à s'inscrire tout titulaire de l'un des diplômes suivants : l'agrégation ou un diplôme étranger admis en équivalence ; Diplôme national d'ingénieur ; Diplôme national d'architecte ou diplôme étranger admis en équivalence ; Diplôme national de docteur en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire, en pharmacie, ou diplôme national en pharmacie ou diplôme étranger admis en équivalence.

- Présenter **un excellent parcours universitaire** attesté par les résultats académiques, la régularité du parcours, un classement aux tout premiers rangs de sa promotion (notamment durant les années de M1 et de M2), des mentions ou distinctions, ainsi qu'une forte cohérence du cursus ;
- Être âgé(e) de moins de 30 ans à la date de dépôt du dossier ;
- S'engager à une disponibilité totale pour la réalisation des travaux de recherche ;
- Ne bénéficier d'aucune autre bourse ou financement doctoral (national ou international) ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle rémunérée pendant la durée du contrat ;
- Résider effectivement sur le territoire tunisien durant l'exécution du contrat.

3. Exigences relatives au sujet de thèse

Le sujet de thèse proposé doit impérativement :

- Présenter un caractère innovant et original, tant sur le plan théorique que méthodologique ;
- Offrir des perspectives claires de valorisation scientifique, technologique ou socio-économique (publications, brevets, partenariats, impact sociétal, etc.) ;
- Être adossé à un laboratoire ou une structure de recherche de l'IHEC ;
- S'inscrire idéalement dans les priorités nationales de la recherche scientifique ;
- Répondre aux exigences de recevabilité de la commission de Doctorat et d'Habilitation de l'IHEC.

4. Procédure et critères de sélection

Les candidatures seront examinées par une commission de sélection désignée par la Directrice de l'établissement.

La sélection repose sur :

- L'évaluation du dossier académique du candidat (excellence du parcours, cohérence de la formation, rang, ...) ;
- La qualité scientifique du sujet de thèse (pertinence, innovation, faisabilité, potentiel de valorisation) ;
- La production scientifique éventuelle (communications, articles, brevets, ...)
- Les compétences transversales du candidat (capacité de communication, esprit critique, autonomie) ;
- La motivation et l'engagement pour la recherche doctorale.

La commission procédera en deux temps : d'abord à une présélection sur dossiers, puis à un entretien oral avec les candidats présélectionnés. Elle attribuera un score global, fondé sur :

- Le dossier de candidature examiné lors de la phase de présélection ;
- Un entretien oral, réservé aux candidats présélectionnés, destiné à apprécier la maturité scientifique, la motivation et la capacité du candidat à mener un projet de recherche exigeant.

5. Dossier de candidature

Le dossier administratif doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

- Une copie de la carte d'identité nationale
- Une copie conforme du ou des diplômes (+ décision d'équivalence si diplômes étrangers)
- Une attestation d'inscription en première année de thèse à l'IHEC Carthage au titre de l'année universitaire 2026-2027 ;
- Un engagement de travail à plein temps pour la préparation de la thèse, avec signature légalisée ;
- Un bulletin n°3, datant de moins de trois mois ;
- Un certificat médical récent (moins de 3 mois) attestant de l'aptitude physique et mentale à mener des travaux de recherche ;

Le dossier académique doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

- Le formulaire de candidature au CEED, dûment rempli et signé ;
- Une copie conforme des relevés de notes du Master (ou du dernier diplôme donnant droit) ;
- Une attestation de rang précisant, le cas échéant, le classement du candidat en M1 et en M2 ;
- Une copie du mémoire de Master (ou du document donnant droit au dernier diplôme);
- Une copie de la production scientifique éventuelle (communications, articles, etc.)
- Un projet de thèse daté et signé ;
- Une lettre d'appui du Directeur de Laboratoire au sein duquel le doctorant envisage de réaliser sa thèse.

Candidats du premier appel : Les dossiers déjà déposés doivent être complétés par l'attestation d'inscription en première année de thèse au titre de 2026-2027 et le cas échéant, par les pièces complémentaires exigées dans le cadre du présent appel.

Tout dossier incomplet ou déposé hors délais sera automatiquement rejeté.

6. Dispositions finales

L'attribution définitive du CEED est subordonnée à la validation des résultats par les instances compétentes, à la signature du contrat et à son approbation par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Le dépôt des dossiers aura lieu au bureau d'ordre de l'IHEC Carthage.

Une copie numérisée du dossier doit être envoyée par mail à l'adresse suivante : ds@ihec.ucar.tn

Date limite de candidature : 21 novembre 2026